DEL2026-67

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260529-DEL2026_67-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	16

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DELAPORTE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Absents excusés : LE LEUCH Eric, FOURRIER Geneviève.

Ne participe pas au vote : M. DHEERE Christophe.

Date de convocation : 22 mai 2026
Secrétaire de séance : Mme FORIN Laurence

67-2026 Accompagnement financier des sportifs aux compétions internationales

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Saint-Pierre-Quiberon encourage les associations et les sportifs qui participent à la vie et au rayonnement sportif du territoire. Dans ce cadre, il est proposé de soutenir deux sportifs Saint-Pierrois :

- Monsieur Gaston DHEERE-GARDAHAUT, jeune surfeur Saint-Pierrois de 16 ans ;
- Monsieur Thomas LURTON, skipper professionnel Saint-Pierrois ;

A ce titre et afin de répondre partiellement aux frais générés par la préparation sportive et la participation aux compétitions, la commune de Saint-Pierre-Quiberon entend soutenir financièrement :

- Monsieur Gaston DHEERE-GARDAHAUT en versant une subvention d'un montant de 2 000,00 €.
- Monsieur Thomas LURTON en versant une subvention d'un montant de 2 000,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mai 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** le versement de la subvention ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à procéder au versement de ladite subvention à hauteur de 2 000,00 € pour Gaston DHEERE-GARDAHAUT et 2 000,00 € pour Thomas LURTON ;
- **Dit** que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2026.

La secrétaire de séance
Mme FORIN Laurence

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 29 mai 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN